## Conseil communal de Lausanne

### Rapport de la commission nº 52

chargée de l'examen du postulat de Mme Florence Bettschart Narbel « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël » et du projet de règlement de M. Stéphane Wyssa « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle »

Présidence : M. Valentin CHRISTE

Membres présents : Mmes Caroline ALVAREZ HENRY, Florence

BETTSCHART-NARBEL, Muriel CHENAUX MESNIER,

Anita MESSERE, Céline MISIEGO

MM. Anselme BENDER, Giuseppe FONTE, Antoine

PIGUET, Arnaud THIÈRY

Membres excusés : Mme Sara SOTO ; M. José MARTINHO

Représentant de la Municipalité : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de la sécurité

et de l'économie ; Mme Florence NICOLLIER, cheffe du

service de l'économie

Notes de séance : Mme Cindy FELLEY, secrétariat général de la direction

de la sécurité et de l'économie, que nous remercions.

Date et heure : 28 novembre 2019, 16h30 – 17h50

Lieu: Port-Franc 18, salle n° 157

La commission commence par examiner le postulat de Mme Bettschart-Narbel. Ce texte demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'ouvrir les commerces lausannois un à trois dimanches avant Noël. La postulante rappelle le contexte entourant son postulat : le commerce lausannois souffre. La période de Noël est particulièrement importante pour le chiffre d'affaires des échoppes locales. Bien que le marché de Noël de Lausanne ait été reconnu comme l'un des plus beaux en Europe, les commerces de la Ville sont fermés le dimanche, y compris durant la période d'ouverture de ce marché. Cette situation représente l'exception parmi les grandes villes de Suisse.

La postulante voit dans la possibilité pour les commerces d'ouvrir le dimanche durant la période du marché de Noël un bon moyen de soutenir l'attractivité dudit marché, et plus généralement l'activité économique dans la ville. Elle suggère d'adopter cette mesure à titre d'essai dans un premier temps, au besoin en supprimant les nocturnes à titre de compensation, lesquelles n'apporteraient pas les résultats escomptés. Sa proposition ne doit pas être perçue comme une obligation faite aux commerçants d'étendre leurs horaires, mais comme une possibilité qui leur est offerte de différer ou décaler leurs heures d'ouverture si et lorsqu'ils le souhaitent, ce qui pourrait par ailleurs faciliter la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle – ce dernier point étant néanmoins contesté par d'autres commissaires.

## Conseil communal de Lausanne

La discussion s'engage. Une commissaire rappelle que la question des horaires d'ouverture des magasins a fait depuis de nombreuses années l'objet d'intenses discussions entre, et avec les partenaires sociaux. La convention collective de travail (CCT) entrée en vigueur à la suite de l'extension des horaires d'ouverture des commerces le samedi, décidée en 2006. En ce qui concerne le postulat dont il est question, elle considère qu'un accord avec les partenaires sociaux est indispensable pour pouvoir entrer en matière.

Certains commissaires contestent que Lausanne soit une ville déserte le dimanche, et considèrent qu'il faut encourager d'autres activités que la consommation. Ils rappellent que les habitants du centre-ville apprécient de profiter d'un peu de calme. La demande du postulat profiterait en outre surtout aux grands centres commerciaux plutôt qu'aux petits commerces. Ils craignent en outre que cette demande ciblée sur la période avant Noël ne soit le prélude d'une démarche de libéralisation plus large des horaires des commerces. Enfin, certains contestent aussi qu'une réelle demande de possibilité d'ouverture les dimanches avant Noël, aussi bien du côté des consommateurs que de celui des commerçants.

En conclusion de la discussion générale sur ce postulat, M. le Municipal rappelle que la Gare de Lausanne connaîtra d'importantes transformations ces prochaines années. Il faut s'attendre à l'ouverture d'un certain nombre de commerces aux alentours, qui seront soumis à une règlementation moins stricte, notamment quant aux horaires, et qui feront donc concurrence aux échoppes déjà présentes à Lausanne. Il souligne que le commerce lausannois a déjà beaucoup souffert ces dernières années. Il en appelle enfin à la prudence : un classement de ce postulat risquerait de « geler » politiquement la situation durant un certain temps. Il suggère ainsi de suspendre les travaux de la commission afin de prendre le temps d'auditionner les partenaires sociaux.

Cette proposition de suspension des débats de la commission fait l'objet d'un vote, qui est négatif (4 voix favorables, 6 voix défavorables, sans abstention). La commission poursuit donc ses travaux.

La commission vote sur la prise en considération du postulat de Mme Bettschart-Narbel. Une commissaire quitte ensuite la séance.

La commission passe à l'étude du projet de règlement de M. Wyssa. Le postulant ayant entretemps quitté le Conseil communal, une représentante de son groupe introduit le texte. Il s'agit de modifier le Règlement communal sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM; RSL 901.1) afin de permettre aux commerces d'ouvrir jusqu'à 20h00 (contre 19h00 actuellement) les jeudis et vendredis. A l'appui de ce projet de règlement, il est relevé que la plupart des communes avoisinantes ont d'ores et déjà franchi le pas, ce qui induit une concurrence supplémentaire faite aux commerces lausannois. En outre, étendre les horaires d'ouverture permettrait aux travailleurs qui terminent leur journée plus tard que les autres de pouvoir faire leurs achats.

La discussion s'ouvre. Des commissaires estiment que cette initiative profiterait surtout aux grandes surfaces, et ne voient pas en quoi les petits commerces en bénéficieraient. D'autres surabondent et, comme lors du premier débat, estiment que cette discussion doit nécessairement impliquer les partenaires sociaux. Ils ne veulent pas d'une dégradation des conditions de travail du personnel. Ils s'opposeront à la prise en considération de ce postulat.

# Conseil communal de Lausanne

Un commissaire considère que le blocage actuel est regrettable. Tant les partenaires sociaux
que les acteurs politiques sont bloqués, les uns dans l'attente d'un signal positif de la part des
autres et vice-versa. Il invite à prendre en considération ce projet de règlement afin d'inciter
les partenaires sociaux à se remettre autour de la table. Certains commissaires relèvent enfin
que les grandes surfaces représentent elles aussi des emplois dans le commerce de détail, ce
dont il faut également tenir compte.

#### **Conclusions de la commission :**

La prise en considération du postulat de Mme Bettschart-Narbel est refusée par 6 voix contre, 4 voix pour, sans abstention.

La prise en considération du projet de règlement de M. Wyssa est refusée par 5 voix contre, 4 voix pour.

Lausanne, le 27.06.2020

Le rapporteur : *Valentin Christe*